



REGLEMENT PASSEPORT-VACANCES AUBONNE-GIMEL ETOY

1. Le prix de la cotisation annuelle de membre de l'association est de Chf. 20.-
2. Le montant de l'indemnité annuelle touchée par les membres du Comité est de Chf. 100.- par membre du Comité.
3. Prix du Passeport Vacances pour les membres de l'association : 1^{er} enfant et les suivants Chf. 45.-/ passeport
4. Prix du Passeport-Vacances pour les non membres : Chf. 60.—
2^{ème} enfant et les suivants Chf. 55.-/passeport

Modifié le 11 janvier 2023